



## Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

Grand Place, 13  
6460 Chimay

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

[rgpe.declarations.dpa.dgame@spw.wallonie.be](mailto:rgpe.declarations.dpa.dgame@spw.wallonie.be)

## Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

### Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

### Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

### Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

### Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Chimay

Référence de la déclaration à la commune

2018-18 Bpost rue Rojier

Date de l'accusé de réception de la déclaration

25/04/2018

Date de recevabilité de la déclaration

11/05/2018



EN REGISTRE

## 1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

 Oui

Numéro d'entreprise

0 2 1 4 . 5 9 6 . 4 6 4

 Non

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

Vous êtes :

 une personne physique une personne morale

Dénomination du demandeur

Bpost

Forme juridique

SA de droit public

Adresse du siège social :

Rue

Centre Monnaie

Numéro

1

Boîte

Code postal

1 0 0 0

Localité

Bruxelles

Pays

BELGIQUE

Courriel

henri.demarie@bpost.be

Site web

Personne de contact pour le suivi de dossier :

 M.

Nom

De Marie

Prénom

Henri

 Mme

Fonction

Energy &amp; environnement expert

Téléphone

0 4 9 4 / 5 7 . 5 0 . 7 6

Téléphone

0 2 / 2 7 6 . 2 0 . 2 9

Courriel

henri.demarie@bpost.be

## 2. Objet de la demande

S'agit-il de

 Mise en activité d'un nouvel établissement Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...) Extension ou transformation d'un établissement ancien Déménagement de l'établissement

## 3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

### 3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

63.12.09.03.01

Libellé de rubrique

Dépôts de liquides inflammables ou combustibles, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50,

Soumis le : 25/04/2018 14:46 - 817526-567650

de : irco (info@irco.be)

à : Serv. Reception RGPE.DPA Decl3 (rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

CARREGISTRE



INS (Commune)	Commune			
<input type="text" value="56016"/>	<input type="text" value="Chimay"/>			
INS (Division)	Division			
<input type="text" value="56016"/>	<input type="text" value="CHIMAY 1 DIV/CHIMAY/"/>			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur
<input type="text" value="C"/>	<input type="text" value="8"/> <input type="text" value="8"/> <input type="text" value="8"/>	<input type="text" value="00"/>	<input type="text" value="S"/>	<input type="text" value="000"/>

### 3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune)	Commune			
<input type="text" value="56016"/>	<input type="text" value="Chimay"/>			
INS (Division)	Division			
<input type="text" value="56016"/>	<input type="text" value="CHIMAY 1 DIV/CHIMAY/"/>			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur
<input type="text" value="C"/>	<input type="text" value="8"/> <input type="text" value="8"/> <input type="text" value="8"/>	<input type="text" value="00"/>	<input type="text" value="R"/>	<input type="text" value="000"/>

### 3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune)	Commune			
<input type="text"/>	<input type="text"/>			
INS (Division)	Division			
<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur
<input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### 3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Destination au plan communal d'aménagement

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

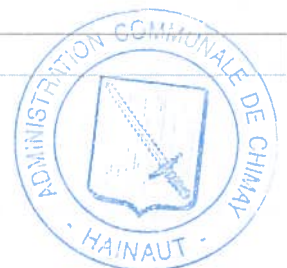
N° de lot

### 3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?  
Référence du site

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

COREGISTRÉ



dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 100°C (catégorie C)  
et  
dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l.  
[cuves à mazout (à fuel de chauffage)]

**Conditions intégrales**

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>

**Numéro de rubrique****Libellé de rubrique****Conditions intégrales****Numéro de rubrique****Libellé de rubrique****Conditions intégrales****3.2. Description**

Veillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

**Description de l'établissement**

Bureau de poste avec guichets, service postal et bancaire à la clientèle. Avec :

- D1 : Cuve à mazout simple paroi aérienne encuvée (d'une capacité de 5000L)
- I1 : Chaudière à mazout de marque Buderus de type G215 Logano (d'une puissance de 85kW)
- I2 : Appareil de climatisation de marque Buderus de type PC15RC (d'une puissance frigorifique de 1.4kW et contenant 0.58kg d'agents fluorés)
- I3 : Appareil de climatisation de marque Oscar Twin de type 14A (d'une puissance frigorifique de 4.01kW et contenant 1.2kg d'agents fluorés)
- I4 : 6 emplacements de garage couverts

Toutes les installations classées sont conformes et contrôlées. Les documents de contrôle se trouvent en annexes à cette déclaration.

**3.3. Localisation****S'agit-il d'un lieu-dit ?**

- Oui  
 Non

**Rue**

RUE ROGIER

**Numéro**

5

**Boîte****Code postal**

6460

**Localité**

CHIMAY

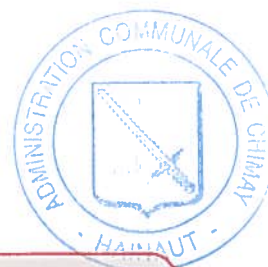
**3.3.1. Situation**

RUE ROGIER 5 6460 CHIMAY

CUREGISTRE

**3.3.1.1. Parcelle n°1**

Référence de la parcelle :



#### 4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)  
0746\_Chimay.pdf

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- Pièce 1  
0746\_20111221\_OC2\_MAZ\_SGS\_CHIMAY.pdf  
*Attestation citerne*
- Pièce 2  
0746-20141015-Chimay\_KETTLE.pdf  
*Attestation chaudière*
- Pièce 3
- Pièce 4
- Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

3



## 5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>

Informations sur les rubriques :

**63.12.09.03.01**

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

Oui

Non

Signature du déclarant

## 6. Protection de la vie privée et voies de recours

### 6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi<sup>1</sup>, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

### 6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

*Service public de Wallonie  
Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,  
des Ressources naturelles et de l'Environnement  
Département des permis et des autorisations  
Direction des autorisations  
Avenue Prince de Liège, 15  
5100 Jambes*

*le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la rubrique formulaire en ligne*



ENREGISTRE

<sup>1</sup>Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

## Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

- moins de 30 ans                       30-60 ans                       plus de 60 ans

Vous êtes :

- un citoyen                       une entreprise                       un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)
- un pouvoir local                       une association du non marchand                       une administration
- autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

- raisonnable                       trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

- clair et simple à remplir                       peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

- réclamer moins de pièces justificatives  
 changer l'ordre des questions  
 faire des phrases plus simples  
 améliorer l'aspect visuel  
 permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement  
 améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)  
 faciliter la sauvegarde du formulaire  
 rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)  
 autre

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

- Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».  
 Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné  
 Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

- oui                       non

MERCI pour votre participation !



ENREGISTRE







Province de Hainaut



## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 08-05-2018

Présents : FASSIAUX-LOOTEN Françoise, Bourgmestre-Président;  
DARDENNE Tanguy, SOBRY Olivier, MEESEN Stéphan, COENE Hary, Echevins;  
VAN DE WEGHE Benoit, Président du CPAS;  
WOLTECHE Stéphane, Directeur général;

**OBJET : Urbanisme - Déclaration de Classe 3 - dossier 2018/18 - Bpost rue Rogier n° 5 - d'un dépôt de liquides combustible en réservoirs fixes, dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 litres et inférieure à 25 000 litres ( à fuel de chauffage) - n° de la rubrique 63.12.09.03.01.**

Le Collège communal,

Vu le décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'Environnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 04 juillet 2002 déterminant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (M B du 01.10.2002) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 16 janvier 2003 portant condition sectorielle eau relative aux dépôts d'hydrocarbures liquides ( M.B.du 11.03.2003);

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations – service(M.B.du 29.10.2003);

Considérant la demande de la s.a. Bpost représenté par **Monsieur De Marie, Energy et environnement expert dont le siège sociale se situe Centre Monnaie n° 1 à 1000 Bruxelles , relatif à l'autorisation d' un dépôt liquide combustible soit une cuve à mazout (à fuel de chauffage ) d'une capacité de 3 000 litres et « aérienne- encuvée » au droit de biens cadastrés section C n°s 888 s et 888 r sur la commune de Chimay 1 ière div et situé rue Rogier n° 5 .**

Vu la réception électronique de la déclaration du **25 avril 2018** sous la *Réf de la RGPE.DPA:817526-567650* ;

Considérant qu'aucune condition complémentaire n'est requise ;

Attendu que l'enregistrement de la présente ne dispense pas le déclarant de l'obligation de solliciter les autorisations ou permis imposés par d'autres lois ou règlements, notamment en matière d'aménagement du territoire ;

## DECIDE A L'UNANIMITE

**Article 1.** Celle-ci est déclarée recevable et valable 10 ans soit le 11 mai 2028 à la demande de la s.a. Bpost représenté par Monsieur De Marie Henri, Energy et environnement expert dont le siège social se situe Centre Monnaie n° 1 à 1000 Bruxelles , relatif à l'autorisation d'un dépôt liquide combustible soit une cuve à mazout (à fuel de chauffage ) d'une capacité de 3 000 litres et « aérienne- encuvée » au droit de biens cadastrés section C n°s 888 s et 888 r sur la commune de Chimay 1 ière div et situé rue Rogier n° 5.

**Article 2.** D'enregistrer et d'inscrire dans le registre des établissements de classe 3, sous notre ref : Décl de CL3 :2018/18 Bpost rue Rogier n° 5 .

**Article 3.** De transmettre une copie de la présente délibération :

par la voie électronique au Département des Permis et Autorisation à l'adresse mail : [rgpe.declaration.dpa.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:rgpe.declaration.dpa.dgarne@spw.wallonie.be)

par la voie recommandée à s.a. Bpost représenté par Monsieur De Marie Henri, Energy et environnement expert dont le siège social se situe Centre Monnaie n° 1 à 1000 Bruxelles

Le Secrétaire,  
(s) Stéphane WOLTECHE

Par le Collège communal,

La Présidente,  
Françoise FASSIAUX-LOOTEN

Le Directeur Général,  
  
Stéphane WOLTECHE



La Bourgmestre,  
  
Françoise FASSIAUX-LOOTEN



18-05-2018

B Post  
Mr De Marie Henri  
Centre Monnaie 1  
1000 Bruxelles

Nos réf.: 44417 / 2018-18 B post rue Rogier 5

Vos réf.: RGPE. DPA 817526-567650

Votre correspondant : Service Cadre de Vie - Goret Corinne - 060/303.700

Responsable du service : Mr Sylvain PETIT

## Récépissé

**Objet : Déclaration environnementale de classe 3**

La VILLE DE CHIMAY reconnaît avoir reçu en date du 25/4/2018, **par envoi électronique** exécuté par votre fournisseur, un dossier complet de déclaration environnementale de Classe 3 libellé à votre nom, ayant trait à un dépôt liquide de combustible à mazout d'une capacité de 3000 L et aérienne-encuvée au droit d'un bien cadastré section C n° 888s et 888r sur la commune de CHIMAY.

Pour le 18/6/2018 au plus tard, le déclarant devra avoir versé la somme de **30 €** sur le compte n° BE22 091-0003704-47 - avec nos réf : " **DECL3/2018-18**" -, ouvert au nom de la Ville de Chimay (la preuve du versement doit être transmise au Service Urbanisme de la Ville de Chimay sis, Place Froissart, n°s 27-28 à 6460 CHIMAY), pour frais de procédure administrative.

Vous remerciant pour vos démarches, veuillez agréer, Mr De Marie Henri, nos salutations distinguées.

Le Directeur Général

S. Wolteche

Par le Collège,



La Bourgmestre

F. Fassiaux-Looten

Gourmande de nature



